

LE SAVIEZ-VOUS ?
Travail égal : salaire égal



SALARIES INTERIMAIRES, **VOUS N'ETES PAS SEULS !**

● Avez vous la totalité de votre salaire ?

Exemple :

- la prime PCTI de 16€ par mois
- la prime d'équipe "facteur d'avenir"
- l'indemnité collation
- la prime de facteur polyvalent de 7€
- le complément pour charge de famille en fonction du nombre d'enfants à charge
- le complément de rémunération
- Le commissionnement sur les ventes

VÉRIFIEZ ET CONTACTEZ NOUS !

● Droits individuels du salarié intérimaire

Pendant vos missions, vous disposez en tant que salarié intérimaire des droits suivants :

- des mêmes droits et accès aux équipements collectifs (transport, restauration, tickets restaurant, douches, vestiaires...) que les salariés de l'entreprise utilisatrice ;
- d'être placé sous l'autorité et le contrôle du chef de l'entreprise utilisatrice ;
- de voir les règles en vigueur dans l'entreprise utilisatrice aussi s'appliquer à vous, intérimaire, en ce qui concerne :
 - la durée du travail
 - le repos hebdomadaire et les jours fériés ;
 - la sécurité et l'hygiène sur les lieux de travail ;
 - les conditions d'emploi des femmes et des jeunes travailleurs.

Concernant la rémunération en tant que salarié intérimaire, elle doit être au moins égale à celle que percevrait (après période d'essai) un salarié de l'entreprise utilisatrice, qui est sous contrat à durée indéterminée, de qualification équivalente et occupant le même poste de travail.

SI VOUS CONSTATEZ UNE DIFFÉRENCE DE RÉMUNÉRATION (HORS ANCIENNETÉ)

● **Avantages et aides pour les salariés intérimaires**

Vous ne pouvez pas bénéficier du CSE de l'entreprise utilisatrice mais...



BONNE NOUVELLE,
CHAQUE ENTREPRISE DE TRAVAIL
TEMPORAIRE A UN CSE POUR VOUS !

● **Les CSE des entreprises de l'intérim sont les plus gros en France !**

Vous avez donc le droit aux œuvres sociales comme :

- les voyages ;
- les chèques vacances ;
- ... et plein d'autres choses.



Pour savoir quelles sont les ŒUVRES SOCIALES dont VOUS ÊTES BÉNÉFICIAIRE, renseignez-vous directement auprès de VOTRE AGENCE DE TRAVAIL TEMPORAIRE !

● **Vous avez besoin d'une aide d'urgence ?**



Par exemple : votre voiture doit subir de trop grosses réparations et vous venez tout juste de commencer votre mission ? **CONTACTEZ LE FASTT** (dispositif de branche) : le FASTT (fonds d'action sociale du travail temporaire) vous trouvera une voiture de location pour 10€/par jour pour vous permettre d'honorer votre mission.

Site internet : <https://www.fastt.org/>

Votre carte est valable pour toutes les sociétés de travail temporaire.

RETOURNER :

① **Par SMS, vous pouvez le prendre en photo et l'envoyer au 06 59 11 60 27**

② **Par mail : union.services@fecfo.fr**

③ **Par courrier : Union des syndicats FO des Services - FEC FO 54 rue d'Hauteville - 75010 Paris**

En remplissant cette promesse d'adhésion, vous serez contacté.e rapidement par un militant **FO**.

66% du montant de la cotisation sont déductibles des impôts ou ouvrent droit à un crédit d'impôt équivalent, si vous n'êtes pas imposable. Avec cette cotisation, vous bénéficiez des services AFOC (défense des consommateurs) Force Ouvrière.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse postale : _____

Tél. fixe : _____ Portable : _____ Adresse mail : _____

Agence de rattachement : _____ Branche d'activité : _____

CDI CDIi Intérimaire J'adhère à FO

Contact

A _____, le _____

Signature :